



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 86327

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur l'implication des publicités télévisées alimentaires dans la prévention de l'obésité infantile. En effet, la charte de l'industrie alimentaire et des médias télévisés sur la nutrition -signée en février 2009- prévoit notamment la diffusion de programmes éducatifs relatifs à l'obésité infantile. Elle lui demande quel bilan peut-être fait de la publicité en faveur des produits gras, sucrés ou salés à l'adresse des jeunes publics.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86327

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8696

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)